

**CONSEIL MUNICIPAL : Séance du 27 juin 2018**

**Conseillers en exercice : 15**

**Conseillers présents : 12**

**Date de convocation : 21 juin 2018**

**Secrétaire de séance : Colette Aubry**

**Conseillers absents : Hélène Dietrich pouvoir à P. Drogrey, Guy Depierre pouvoir à A. Labbez,  
Denis Clerc**

**Ordre du jour :**

**1. Présentation et délibération maîtrise d'œuvre rue Basse.**

La société ACESTI, représentée par Mr HEMARD, présente et répond aux questions relatives au projet de réfection de la rue Basse (réseaux secs, humides et aménagement de voirie). Pour qu'une offre soit régulière elle doit répondre à la totalité des charges demandées c'est donc sur ces critères que la commission travaux du 22 juin 2018 a émis un avis favorable au choix de la maîtrise d'œuvre. Le conseil municipal suit l'avis de la commission et valide les devis suivants:

-levé topographique, plans de communication, plans de recollement, et devis d'étude pour un montant total de 38900 € HT.

**2. Délibération convention documents d'urbanisme**

Le conseil municipal valide l'avenant de convention ADS (autorisation du droit des sols) entre la communauté de commune de Champagnole et Mesnay pour l'instruction de nos documents d'urbanisme. Cet avenant remplace la convention du 1<sup>er</sup> juillet 2017 mais ne modifie pas sa durée initiale à savoir jusqu'à la fin du mandat.

**3. Délibération des statuts de la communauté de Communes Arbois- Poligny- Salins**

Le Conseil municipal approuve les nouveaux statuts de la communauté de communes ainsi que le transfert des compétences à venir et prévues.

**4. Délibération renouvellement contrat APAVE**

Le conseil municipal décide de renouveler le contrat pour 3 ans. L'APAVE vérifie chaque année le maintien de l'état des installations électriques de la mairie, salle des fêtes, Moutelle, église et ateliers municipaux et nous transmet les rapports d'intervention sur lesquels nous pouvons travailler pour nous mettre en conformité. Le cout annuel est de 357.40 € HT.

**Questions diverses**

- Place à bois chemin goulu : nos recettes de bois sont au-delà de nos prévisions et nous avons besoin de créer une place de retournement et de stockage des bois au-dessus du chemin goulu. Le conseil accepte la création de cette place et nous attendons plusieurs devis.

- CAPEB (chambre des artisans et des petites entreprises du bâtiment) : le conseil municipal se prononce contre la suppression des taux réduits de TVA du BTP qui entrainerait indirectement une augmentation des impôts, du pouvoir d'achat mais un coup de frein à l'emploi des PME du BTP.
- Local du CALM : un local est en voie d'élaboration sous le préau des Regains afin de libérer les ateliers municipaux en stockant le matériel du CALM (friteuse, tables, barnum bancs , .....). La location se ferait à titre gratuit, le CALM ayant pour vocation l'animation du village, le conseil municipal accepte que la commune prenne en charge les matériaux de maçonnerie.
- Le Maire donne lecture du courrier de Mrs Boudier et Ragain qui demandent d'intervenir avant les prochains travaux de goudronnage pour solutionner le problème d'écoulement d'eau de pluie.
- Lecture du courrier de plusieurs apiculteurs de Mesnay qui aimeraient que la commune devienne la cité des abeilles. Cette demande sera déjà examinée par la commission environnement.
- Travaux rue de la résistance ; le Maire remercie les bénévoles, Mrs Michel Etiévant et Robert Callier qui ont consacré leur temps à l'élargissement de la rue, en évacuant avec leurs propres outils agricoles les pierres, graviers, terre durant une journée pour permettre un meilleur passage pour les engins imposants.

### **Rappels**

Le ramassage des poubelles marron se fait le vendredi après-midi, afin d'éviter la fermentation des ordures ménagères pendant toute une semaine il serait préférable de déposer vos sacs avant le ramassage surtout l'été.

Nous vous rappelons que les travaux de bricolage et jardinage ne peuvent être effectués que de 8h.30 à 12h.00 et de 14h.00 à 19h.00 sont interdits dimanche et jours fériés.

Il est interdit à toute personne pendant toute l'année d'allumer, de brûler et d'incinérer les végétaux sur pied et notamment les broussailles, herbes sèches et autres matières inflammables.

Fin de séance